



RÈGLEMENT 39

<p style="text-align: center;">RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019</p>

1. Référence

Article 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. Provisions générales

Les dates des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2018-2019 seront les suivantes :

Le 18 septembre 2018

Le 20 novembre 2018

Le 11 décembre 2018

Le 22 janvier 2019

Le 19 mars, 2019

Le 23 avril 2019

Le 21 mai 2019

Le 18 juin 2019

3. L'heure et l'endroit

Les séances ordinaires du Comité exécutif se tiendront à 19 h 00 aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec.

4. Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur le 26 juin 2019.

Président

Secrétaire général

TK/rv